Collectif égalité des droits/Justice pour tou-te-s

30 propositions pour l'Egalité des droits et contre le racisme

Le Collectif Égalité des droits/Justice pour tou-te-s présente ses « 30 propositions pour l'Egalité des droits et contre le racisme ».

Ces propositions et revendications sont regroupées autour de 4 axes thématiques sur la question transversale de l'égalité des droits : violences policières, actes, crimes racistes et sécuritaires – lutte contre le racisme – lutte contre les discriminations - liberté de circulation des personnes (mobilité, séjour, travail).

30 après la Marche pour l'égalité et contre le racisme, le compte n'y est pas ! Ce document est voué à évoluer dans la perspective d'une action globale et collective contre toutes les logiques économiques et politiques qui produisent de l'inégalité, et particulièrement les logiques néolibérales.

1/ Violences policières ET actes, crimes racistes et sécuritaires

- 1- Arrêt du contrôle au faciès :
- 2- Arrêt de l'impunité des violences policières, contre toutes les formes, procédures et pratiques discriminantes (exploitation systématique de la notion « d'outrages, rebellions... »...);
- 3- Arrêt de l'impunité des actes et crimes racistes ;
- 4- Indépendance de la justice dans toutes les procédures visant les violences policières, actes et crimes racistes ;
- 5- Extension de l'amnistie pour les syndicalistes aux inculpés des révoltes urbaines des quartiers populaires (au niveau national 2005, Villiers Le Bel 2007...)

2) lutte contre le racisme

- 6- Application effective des lois en vigueur pour tout propos, actes et comportements à caractère raciste :
- 7- Lutte résolue et action concrète contre toutes les formes de racisme, notamment au travers de ses formes actuelles : islamophobie, rromophobie, négrophobie ...

3/ Droits sociaux, économiques et politiques et culturels - Lutte contre les discriminations

- 8- Droit de vote et d'éligibilité des étrangers et citoyenneté de résidence ;
- 9- Abrogation de la double-peine ;
- 10-Respect de la dignité des Chibanis : égalité de traitement, arrêt du harcèlement et des suppressions des minimum vieillesse. Droit à la mobilité ;
- 11-Droit à l'emploi et lutte contre les discriminations sur le marché du travail (suppression des emplois réservés, discriminations à l'embauche des jeunes et des habitants des quartiers populaires, discriminations dans l'accès aux stages, dans le déroulement de carrière...);
- 12-Droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers aux prud'hommes ;
- 13-Droit à la formation qualifiante, à la qualification professionnelle
- 14-Droit effectif à une formation de qualité pour les jeunes des quartiers populaires ;
- 15-Droit à l'apprentissage de la langue française pour tous les étrangers quel que soit leur statut ;
- 16-Droit au logement sans discrimination et pour une politique sociale de construction de logements de qualité accessibles à tous ;
- 17-Droit à la santé et l'accès aux soins pour tous ;
- 18-Droits aux services publics dans les quartiers populaires ;
- 19-Droit à la « culture pour tous », droits aux services publics culturels pour tous ;
- 20-Egalité et gratuité des actes administratifs pour les étrangers avec ou sans papiers) ;
- 21-Droit veto et de décision des habitants en ce qui concerne les politiques publiques (et notamment dans le cadre des dispositifs politique de la Ville) ;
- 22-Droit d'association, pour une véritable politique publique de maintien et de soutien aux associations, et pour le respect de leur indépendance et de leurs orientations ;
- 23-Mise en place d'instances mixtes, indépendantes et représentatives contre toutes les formes de discrimination pour mieux agir au niveau local ;

4/ Liberté de circulation des personnes (mobilité, séjour et travail)

- 24-Abrogation du Ceseda; pour une loi respectueuse des droits des migrants permettant la liberté de circulation et d'installation;
- 25-Carte unique de 10 ans renouvelable de droit pour tous les étrangers autorisant le travail et ouvrant à tous les droits sociaux (conditions essentielles pour une vie stable);
- **26-Régularisation de tous les sans-papiers** (avec arrêt des expulsions et fermeture des centres de rétention) ;
- 27-Régularisation de tous les sans-papiers scolarisés mineurs ou majeurs et de leurs familles (avec arrêt des expulsions) ;
- 28-Suppression des tribunaux d'exception dans les aéroports ;
- 29-Suppression de l'Agence Frontex :
- 30-Refonte du droit d'asile avec restauration du droit au travail.